

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 25 octobre 2022

Sur convocation en date du 19 octobre 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 octobre 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel
SCHUBERT Anja	CEREIZE Clément	MAZUÉ Joséphine

Etaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET
Claire MOREAU DE SAINT MARTIN a donné pouvoir à Catherine PERDRIX
Meryl BURDY a donné pouvoir à Kévin CHATARD

Etait absent :

Jean Marc ARTAUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux Finances et Tarifs, Ressources Humaines, Commerces, Partenariats financiers

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mars 2022 approuvant le budget général de la Commune

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 octobre 2022 approuvant la décision modificative n°3

Vu la réunion de la commission des Finances le 13 octobre 2022

Par délibération du 22 mars 2022, suite à l'adoption du budget primitif de la Commune, le Conseil municipal a attribué pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 39 000 €.

Or compte tenu de l'augmentation du coût du repas des aînés, offert par le CCAS, de la hausse de la fréquentation du centre de loisirs (mercredi, petites et grandes vacances) qui génère une augmentation des demandes d'aides aux loisirs, une somme supplémentaire de 11 000 € est nécessaire portant la subvention totale du CCAS à 50 000 € pour 2022.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- attribuer une subvention complémentaire de 11 000 € au CCAS de Viriat portant la subvention totale allouée pour 2022 à 50 000 €
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

